

N/REF : 015_2014

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Concernant l'enquête publique pour la remise en route de l'atelier d'estérification AO4, nous ne pouvons que nous étonner des nombreuses imprécisions ou erreurs que contient le dossier!

Ainsi l'étude d'impact et de dangers prennent leurs données dans des documents datant de plusieurs années (10 ans pour l'étude de la pollution des sols), des points extrêmement importants comme le forage du Bois de Catignolle qualifié de projet alors qu'il est en fonction depuis plusieurs mois, le doublement de la production de Syngenta ou l'unité de méthanisation son simplement qualifié de projet alors qu'ils sont réalisés... Le projet de production d'hydrogène de WH2 n'est même pas évoqué alors qu'il passe au CODERST le 7 octobre prochain!

Le diagnostique du sous-sols et du sol date de 2004 alors que depuis 5 ans l'activité du site a considérablement évolué. Il est impensable qu'une telle étude puisse être retenue comme état initial...

L'analyse des flux de polluants aériens montrent, comparés au modèle de l'étude de 2010, qu'ils les dépassent dans la proportion de 1 à 56 (page 25 du rapport concernant l'évaluation des risques sanitaires)! Qualifier les riverains de simples "cibles" est totalement inadmissible! C'est d'autant plus inadmissible qu'il a été constaté une forte pollution à proximité immédiate du bâtiment AO4 par les phytosanitaires sur la plupart des piézomètres et des puits. L'affirmation que cette pollution peut provenir probablement du début des années d'exploitation (1950) est très contestable! Nous noterons également que cette pollution a un impact sur les eaux de la Seine et que la surveillance au niveau des piézomètres est passée d'une fréquence semestrielle à annuelle sans que l'on sache pourquoi (pages 17 et 18 du projet). Si on nous incite à économiser l'eau le projet, lui, annonce que l'estérification va consommer 30m3 d'eau par heure!

Au minimum nous aurions aimé voir que les rejets de flux atmosphériques soient traités par une filtration absolue ce qui n'est pas le cas.

En conclusion, la réalisation de ce projet va réactiver un flux de pollutions des riverains proches et éloignés, pollution inadmissible pour la santé publique et l'environnement. D'autre part nous refusons tout nouvel impact sur le chemin de Halage qui risquerait d'entraver la libre circulation.

Nous nous prononçons tout à fait défavorablement à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations

Pour la Sauvegarde
Le Président,

Patrick BARBOSA

06 82 17 68 84
